



## FAQ – Appel « Peer Review » de l'Initiative urbaine européenne

### Appel Printemps 2025 :

Dates de l'appel : 20 mars – 1<sup>er</sup> mai (12h)

Organisation des événements de Peer Review : Septembre à décembre 2025

### ❖ Candidature :

#### **Quel sujet peut être soumis lors d'un Peer Review ?**

La stratégie étudiée lors d'un Peer Review doit être la stratégie de développement urbain durable (*Sustainable Urban Development strategy*) élaborée dans le cadre de l'article 11 du règlement FEDER. Le Peer Review se concentre davantage sur les aspects opérationnels de la stratégie.

6 blocs sont identifiés :

1. Un diagnostic de la zone urbaine et une vision stratégique de son développement (dimension stratégique).
2. Une sélection de la (des) zone(s) cible(s), y compris l'intégration à travers les échelles, des quartiers aux territoires plus larges. (Dimension territoriale).
3. Une gouvernance à plusieurs niveaux et une approche multipartite, garantissant l'engagement des citoyens (modèle de gouvernance).
4. L'intégration entre les secteurs et les domaines politiques. (Intégration intersectorielle).
5. Intégration de multiples sources de financement, y compris la hiérarchisation des actions à soutenir par les fonds de l'UE (Financement et finances).
6. Une logique et un cadre de suivi et d'évaluation axés sur les résultats, reliant les indicateurs spécifiques au programme opérationnel et à la stratégie (système de suivi).

*Exemples :*

- *Comment impliquer les parties prenantes concernées pour stimuler la mise en œuvre des stratégies de DUS ?*
- *Comment faire comprendre qu'une stratégie de SUD est un outil de transformation urbaine et stimuler la coopération interne et l'engagement de tous les services municipaux ?*
- *Comment être plus efficace dans la planification à long terme et la continuité des mesures SUD ?*
- *Comment le secteur privé et d'autres sources de financement (en dehors de l'UE) peuvent-ils être impliqués dans le financement des actions et des services de SUD ?*



FRANCE



LUXEMBOURG

## Qui est éligible ?

- « City under review » : les villes Article 11 : listing [ici](#)

Elles candidatent en tant qu'autorité urbaine avec un maximum de 4 représentants (personnes avec de l'expérience dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie SUD au sein de la ville + parties prenantes pertinentes)

- « Peer Reviewers » : personne individuelle travaillant au sein d'une autorité urbaine.

Ils candidatent en tant qu'individu avec l'approbation de leur autorité urbaine. Au maximum 2 personnes peuvent être représentées par ville au sein d'un événement Peer Review. L'autorité urbaine est le bénéficiaire formel du soutien financier.

## Comment un « Peer Reviewer » est-il sélectionné ?

Dans le formulaire de candidature, le candidat *Peer Reviewer* est invité à indiquer ses domaines d'expertise dans les sujets opérationnels et thématiques liés au SUD. Les Peer Reviewers sélectionnés entreront dans le pool des pairs évaluateurs. En fonction des besoins des villes en cours d'examen, ils seront ensuite associés à une ville en cours d'examen. Leur participation dépend réellement des besoins des villes examinées.

Or, l'expertise d'une collectivité peut être trop spécifique pour une Peer Review mais son expérience peut être très précieuse pour tous les aspects opérationnels de l'élaboration d'une telle politique. Elle peut donc être sélectionnée sur la base de ses compétences opérationnelles.

Au sein du formulaire, 4 personnes peuvent être notées en tant que « Peer Reviewer », mais seulement 2 pourront être sélectionnées pour l'événement « Peer Review ».

## Une collectivité peut-elle candidater à la fois en tant que « City under review » et « Peer Reviewer » ?

Oui, elle peut postuler pour les deux rôles.

Elle peut être sélectionnée comme pair évaluateur et rejetée comme ville évaluée (par exemple, si elle n'est pas une ville relevant de l'article 11, mais qu'elle possède des expériences intéressantes en matière de conception et de mise en œuvre d'une stratégie).

## Que contient le formulaire de candidature ?

- A. Information du candidat
- B. Challenges et motivation
- C. Approbation par l'autorité urbaine

Afin de le remplir, il faut se créer un compte sur la plateforme <https://connect.urban-initiative.eu/login>

## Quels sont les critères de sélection ?

Pour les deux rôles, il s'agit des motivations et des attentes.



FRANCE



LUXEMBOURG

Pour la « City under review », les critères suivants seront examinés plus en détails : définition du challenge et cohérence, cohérence avec la stratégie SUD (cf. Article 11), maturité de la stratégie SUD. Pour les « Peer Reviewers », il s'agira de l'expertise et de l'expérience, des priorités aux expériences FEDER.

Lorsqu'un « Peer Reviewer » est accepté, il intègre un pool de pairs mobilisables et éligibles jusqu'en 2027.

### Y a-t-il un contrat à signer ?

Non, en demandant un examen par les pairs, l'autorité urbaine s'engage à soutenir la mise en œuvre des activités si elles sont sélectionnées. Il n'y a donc pas de lettre d'approbation de l'autorité.

- ➔ Il est essentiel que le formulaire de demande confirme que la demande est endossée par un signataire autorisé ayant la délégation et le pouvoir d'engager la personne morale de l'autorité urbaine.

### Peut-on modifier les participants indiqués dans le formulaire ?

Cela est possible sous des conditions exceptionnelles, suite à une demande faite au Secrétariat IUE.

## ❖ Parcours « Peer Review »

### Comment se passe le parcours « Peer Reviews » ?





FRANCE



LUXEMBOURG

### 1. Phase préparatoire : > 14 semaines

- Confirmer le scope thématique et géographique :

Thématique : avoir 3 questions qui guident les discussions

Géographique : 3-4 groupes de « peer reviews » seront regroupés sous 1 événement et seront accompagnés par le Secrétariat et les experts Peer review (chaque « City under review » est accompagnée par 2 experts de l'Initiative urbaine européenne, en plus des pairs) > 2 semaines

- Réunion de lancement des “City under review” (kick-off meeting)
- Match making : Association des city under review aux peer reviewers (4-6) > c'est le Secrétariat EUI avec les experts Peer Review qui s'en chargent > 4 semaines

- Préparation du contenu : > 8 semaines

Réunion de lancement avec les « city under review » qui feront partie du même événement « Peer review ». Les villes doivent préparer une courte présentation sur leur contexte urbain et leurs challenges.

Les villes doivent également réaliser leur « background paper » afin d'identifier les caractéristiques spécifiques de leur ville et leurs défis. Elles recevront un modèle et un accompagnement des experts. Le document est à partager au Secrétariat, un mois avant l'événement. Il sera ensuite transmis aux « Peer reviewers ».

Réunion de lancement des pairs : il est organisé par le Secrétariat et comprend les « City under review » et les « Peer reviewers ».

Briefing en ligne avant l'événement : au maximum 2 semaines avant l'événement, le Secrétariat organise un briefing avec tous les participants pour chaque événement.

### 2. Événement PEER REVIEW : > 2 jours

Il s'agit du moment clé : l'événement « Peer Review » est organisé pendant deux jours. Une ville accueille plusieurs groupes « Peer reviews » ayant des questions différentes mais se réunissant sous des mêmes thématiques.

Des sessions peuvent être réalisées en langues nationales.

Agenda : sessions plénières d'ouverture et de clôture, trois sessions de discussions pour les 3 questions, mise en réseau informel, visites de sites

### 3. Suivi – Follow-up activities > 6 mois

Sous 2 semaines après l'événement, les experts EUI rédigent le rapport appelé « Feedback report ». Les villes doivent le relire et le mettre à jour pour inclure leurs plans et leurs priorités dans les deux prochains mois.

Un webinaire de suivi est organisé sous 6 mois par le Secrétariat afin de discuter de l'avancement de la mise en œuvre des plans, des priorités et des recommandations.

Il est possible de demander un soutien additionnel de l'équipe « Capacity building » du Secrétariat. Les villes peuvent soumettre une candidature pour un [échange « City-to-city »](#), une autre offre de l'Initiative urbaine européenne.



FRANCE



LUXEMBOURG

Pour finir, le Secrétariat contacte tous les participants pour suivre leurs avancées sous 12 mois après l'événement.

En termes de temps de travail, la participation demande :

- City under review : 8 jours de travail estimés + voyage
- Peer reviewers : 5 jours estimés + voyage

### Qui peut être la ville d'accueil (host city) ?

Toutes les villes qui participent peuvent candidater. L'IUE couvre tous les frais événementiels. Accueillir l'événement représente une belle opportunité pour communiquer et rendre visibles les initiatives au sein de la ville en impliquant les élus locaux et les médias par exemple. Les villes d'accueil peuvent proposer 6 représentants car il n'y a pas de frais de voyage.

### Qu'en retirer des « Peer Reviews » ?

#### Quels sont les bénéfices ?

##### City under review :

1. **Un processus d'auto-évaluation structuré** autour de l'outil SAT4SUD développé par le Centre commun de recherche de la Commission européenne pour aider à identifier les besoins spécifiques dans le développement, la mise en œuvre ou le suivi de leur stratégie SUD.
2. **Un retour d'information spécifique et personnalisé**, des réflexions et des idées inspirantes de la part de leurs pairs pour répondre directement à un défi auquel ils sont confrontés dans le cadre de leur stratégie SUD.
3. **Un soutien, une orientation et des conseils constants** de la part de l'équipe d'experts agréés de l'EUI et du secrétariat de l'EUI.

##### Peer Reviewers :

Les examens par les pairs peuvent être utiles à toutes les étapes du cycle de vie des stratégies SUD :

- Au stade de la conception, pour examiner un projet de stratégie
- Au cours de la mise en œuvre pour préparer la sélection des projets, pour assurer un engagement continu des parties prenantes, ou pour développer des approches intersectorielles ou la gestion des risques
- Au stade du suivi et de l'évaluation pour mettre en place des mécanismes d'évaluation, pour définir des indicateurs, ou pour assurer la continuité, la réplication ou l'extension des projets.

L'apprentissage est mutuel : les pairs s'inspirent autant de la ville examinée que des autres évaluateurs. Ils sont encouragés à réfléchir sur leurs propres approches, succès et challenges.



FRANCE



LUXEMBOURG

## ❖ Reporting

### Quel est le reporting administratif et financier ?

La City under review doit rendre un rapport final, le « Final feedback report », contenant les plans et les priorités en réponse au rapport provisoire et aux recommandations des experts Peer Review. Il doit être transmis sous 2 mois après l'événement et il doit être validé par le Secrétariat IUE.

Peer reviewers : il n'y a pas de rapport à faire, mais le Secrétariat doit valider que les pairs ont réalisé leurs missions (préparation et contribution active aux sessions).

### Quels sont les frais remboursés ?

City under review :

- Frais de voyage de 4 représentants pour les 2 jours d'événements
- Indemnités journalières couvrant les frais d'hébergement, alimentaires et autres.

Peer Reviewer :

- Frais de voyage pour l'événement
- Indemnité journalière couvrant les frais d'hébergement, alimentaires et autres
- Dépenses de personnel demandées par l'autorité urbaine.

Les frais de personnel s'élèvent à 350€ / jour de travail (maximum 5 jours)

Les frais de voyage sont calculés en fonction de la distance, voir section 11.5 du guide.

Les indemnités journalières sont fixées par la Commission européenne. Il s'agit de 2 jours d'événement + 2 jours de trajet.

### Comment se déroule le remboursement ?

Les remboursements sont effectués sous la forme de **paiements forfaitaires** qui constituent une forme d' « option de coût simplifiée » pour couvrir les coûts de chaque participant sans la charge administrative de la collecte et de la présentation des reçus.

Étant donné le caractère forfaitaire des remboursements, les participants doivent organiser eux-mêmes leur voyage et leur hébergement.

La somme forfaitaire est versée **après la soumission du formulaire de remboursement** - accompagné d'un justificatif de compte bancaire - et son approbation par le secrétariat de l'IUE (sous 80 jours).

Par défaut, les remboursements sont versés sur le compte bancaire de l'autorité urbaine concernée.